

N/Réf. : 548/2024

AVIS DE CLASSEMENT SANS SUITE

La collectivité territoriale classe sans suite l'appel à la concurrence du 21 février 2024 relatif au concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de transformation du quai dit « provisoire » en quai définitif.

En effet, l'insuffisance de la concurrence (une seule candidature reçue) est un motif d'intérêt général qui justifie l'abandon de la procédure.

Cette procédure sera relancée dans les plus brefs délais.

Le Président,

Diffusion :

Site internet du JO www.jo-spm.fr

Site www.cheznoo.net

Radio diffusion